SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2012 - 16**

Séance du **30 MARS 2012**

MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL ECLAIRAGE PUBLIC [2011-2013]

L'An deux mille douze, le trente mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle des Audiences de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

MM. J. GRISEL, TERNISIEN, VAN HULLE, FRANCOIS, POLLET, HADOUX, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, Y. GRISEL, CHAUVET, CARON, VASSET, LEGRAND, Mme HOUZARD, BESSIERE, BARDEL, DELAMARE, LEVILLAIN, BECASSE, JOACHIMSMANN, JOFFROY, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, Mme BLEAUDY, LEGER, VATEY, SAUMON, MARTIN, DEFOY, ROCHE, TROLEY, SAUTEUR, COULOMBEL, PETIT, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, CLEMENT GRANDCOURT, DUCROCQ, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBOURG, BLOC, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, VASSE, MERVILLE, Mme FURON-BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, Mme LORPHELIN, PICARD et VASSELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF – collectivités locales,
- M. NADJAR, ERDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- MM. GREGOIRE et CHARTIER, cabinet MAZARS,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

../..

OBJET : MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL ECLAIRAGE PUBLIC [2011-2013]

Monsieur le Président rappelle que les Comités du Syndicat Départemental du 11 mars 2011, du 20 juin 2011 et du 17 novembre 2011 ont arrêté le programme Eclairage Public [2011-2013] du Syndicat Départemental à **9.295.407,55 €** de travaux HTVA et décidé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle de **5.115.474,15 €**, ainsi qu'un crédit de paiement pour l'année [2011] de **2.074.195,60 €** correspondant au versement des premières avances à hauteur de 40 %.

Depuis, des collectivités nous ont fait part de demandes de modification à la baisse de l'enveloppe de travaux subventionnables et quelques trop-perçus sont également à déduire.

Monsieur le Président propose les ajustements du programme [2011-2013] suivants :

Pour mémoire AP votée y compris ajustement 2011	**5 115 474,15 €**
volume arrêtés délivrés en 2011 :	
EP &MDE :	4 922 893,09 €
travaux préalables à la maintenance :	180 316,00 €
	5 103 209,09 €
révision de l'exercice au bp 2012	- 12 265,06 €

BP 2012

TROP PERCU 24 ième EP 2009 à déduire BOLBEC 26 ième EP 2011	-	9 145,80 €
TROP PERCU 24 ième EP 2009 à déduire DIEPPE 26ième EP 2011	-	22 185,89 €
TROP PERCU 49 ième RENFO 2009 à déduire DUCLAIR 26 EP 2011	-	23 240,60 €
TROP PERCU 9 ième EFF 2009 à déduire TOTES 24ième EP 2011	-	17 436,06 €
solde TOTES Marché entretien -MDE	-	5 963,20 €
révision de l'exercice au bp 2012	-	90 236,61 €
Total cumulé des AP (toutes les délibérations y compris bp 2012)		**5 025 237,54 €**
Crédits de paiements antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2011)	-	**1 287 931,73 €**
Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2012 : 50%		**1 868 652,91 €**
Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013 : 50%		**1 868 652,91 €**

../..

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- de REDUIRE l'autorisation de programme (AP) du programme pluriannuel [2011-2013] d'éclairage public de 5.115.474,15 € au montant de 5.025.237,54 €,
- d'OUVRIR le crédit de paiement pour l'année [2012] à 1.868.652,91 € et pour l'année [2013] à 1.868.652,91 €.

Les autres points de la délibération du 17 novembre 2011 restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL de la Seine-Maritime

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY

Code Général Des Collectivités Territoriales
REÇU LE
11 AVR. 2012
PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME